

PV DE LA REUNION DU BUREAU DE L'ASL DES PROPRIETAIRES DES TERRES-BASSES

Jeudi 24 février 2022 au lot 204

Nom	Fonction	E Mail	Mobile	Présent	Excusé	Absent
Ottavio Lavaggi	Président	olavaggi@gmail.com	06 90 22 64 75	X		
Marc Vayrac	Vice-Président	marcvayrac@hotmail.com	06 90 35 46 35	X		
Maxence De Blégiers	Past President	blegiers@gmail.com	06 90 53 87 77			X
Patrick Georget	Trésorier	pageorget1946@gmail.com	06 90 71 03 32	X		
Lesley Reed	Membre	lesley@stmartinsothebysrealty.com	06 90 30 53 54			X
Gérard Canton	Membre	gerard.canton@gmail.com				X
Eléonore Astier-Petin	Membre	eleonore.astier-petin@belmond.com	06 90 77 20 10			X
Christian Fossat	Membre	cfossat5@gmail.com	06 90 73 69 30			X
Baki Arbia	Membre	bakiarbia@hotmail.com	06 90 55 69 49			X
Jean-Philippe Campion	Manager	jeanphilippecampion@gmail.com	06 90 22 00 50	X		
Olivier Bernaz -Image Immo	Gestionnaire	olivier@immoantilles.com	06 90 50 08 55	X		

Invité : maître Hervé Selamme

AGENDA / ORDRE DU JOUR

Réunion en préparation de l'assemblée de samedi 26 02 2022. La réunion commence à 18.00h.
Le président demande s'il y a des problèmes particuliers recensés avant la tenue de l'assemblée0.

Le board passe en revue la convocation à l'ordre du jour :

L'envoi de la convocation par email est imparfaite mais il est rappelé que les propriétaires en litige sont convoqués par LRAR et que le syndic a rappelé que les propriétaires locaux pouvaient éventuellement retirer une copie papier chez le gestionnaire Image Immobilier. Le passage à l'ère numérique est cependant inévitable.

Une coquille figure dans la résolution 4, il a bien été précisé par le bureau que l'excédent serait affecté à un compte de réserve et non pas distribué aux colotis.

Méthodologie de vote des membres du bureau : Les candidats seront affichés sur un tableau et les membres choisis seront ceux ayant bénéficié du plus grand nombre de votes.

Après l'assemblée, les membres du bureau devront se réunir pour décider des postes du bureau (Président, Vice-Président, trésorier, ...).

Remarques de Maître Selamme :

SAUR : L'ASL ne reçoit plus de factures, c'est une bonne nouvelle. Me Selamme rappelle que les dernières actions ont consisté à faire une proposition à la COM par l'intermédiaire de Me Benjamin afin

de faciliter la constitution des servitudes des adductions d'eau. Des discussions ont eu lieu jusqu'en décembre mais depuis plus rien, ..., pour cause d'élection à la COM certainement !

Me Selamme pense qu'en l'absence de réaction après les élections il sera peut être nécessaire d'assigner.

CAHIER DES CHARGES : Me Selamme indique qu'il faut stabiliser le cahier des charges, ce dernier a été accepté par vote en assemblée, il n'y a pas eu de contestation. Il faut maintenant le publier et le faire ratifier par 2/3 des propriétaires en surface pour pouvoir proposer à la COM de l'appliquer dans le cadre des Permis de Construire – leur accord n'est pas automatique-.

A noter que Me Selamme confirme l'obligation qu'à un notaire de publier un cahier de charges, il ne peut refuser.

Fin de la réunion 18.30h

Le Président

Ottavio Lavaggi